



SAINT-JEAN  
DE BRAYE  
Mai 2014

## LES COMITES DE QUARTIERS CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

Les membres des comités de quartiers sont les habitants du quartier faisant acte de volontariat lors d'une assemblée générale réunissant les habitants du quartier.

### La composition du comité

Les comités de quartiers sont des lieux où des représentants des habitants ont pour objectifs :

- d'être à l'écoute de tous les habitants d'un quartier pour faire émerger les besoins
- d'initier des projets à la demande des habitants ou à celle de la municipalité sur tout sujet concernant le quartier
- de suggérer, accompagner et suivre les actions
- de maintenir les liens sociaux dans les quartiers, en y animant la vie citoyenne

### La composition du comité

Le comité de quartier est composé de tous les habitants volontaires du quartier.

Pour être membre du bureau du comité, il faut être membre du comité et habiter le quartier.

### Administration du Comité

Le comité élira lors de sa première réunion un bureau composé:

- un-e Président-e
- un-e Vice-Président-e
- un-e secrétaire,
- éventuellement des membres supplémentaires suivant l'importance du quartier

Aucun membre du Conseil Municipal de Saint-Jean de Bray ne peut exercer l'une de ces fonctions.

Le bureau sera proposé au renouvellement tous les deux ans lors de l'assemblée générale.

Le comité se réunira au minimum deux fois par an sur convocation pour débattre de l'ordre du jour.

L'ordre du jour sera fixé par le Président en accord avec le bureau, suffisamment à l'avance pour préparer l'intervention éventuelle de personnes extérieures. Tout membre du comité peut proposer des points particuliers à l'ordre du jour.

Le relevé de conclusions de chaque réunion du comité de quartier validé par le président du comité de quartier ou son représentant sera transmis au service municipal en charge des quartiers

## **Assemblée Générale**

Tous les ans se tient une assemblée générale par quartier, ouverte à l'ensemble des habitants du quartier, réunissant le comité, les membres du Conseil Municipal invités, ainsi que toute personne ayant compétence dans des sujets susceptibles d'y être traités.

## **Fonctionnement du comité**

Le Président et le bureau veillent au bon fonctionnement du comité.

Chaque comité de quartier met en place autant de groupes de travail qu'il lui semble nécessaire de créer. Chacun d'eux est animé et placé sous la responsabilité d'un membre du bureau.

Le comité de quartier peut inviter toute personne ayant compétence dans des sujets susceptibles d'y être traités.

Chaque groupe de travail reste libre de son organisation.

## **Liens avec la Municipalité**

Le conseil Municipal désigne deux élus référents par quartier pour participer aux réunions des comités de quartier.

## **Liens avec le service Quartiers**

Au sein des services municipaux, le service quartier est l'unique interlocuteur des comités de quartiers. Il est présent aux assemblées générales et en assure les relevés de conclusions.

Le service quartier assure la logistique liée aux réunions, à savoir envoi des convocations, réservation de salle, mise à disposition des clefs, envoi des relevés de conclusions des réunions élaborées par le bureau du comité.